

**Département
de la Dordogne**

République Française

**Arrondissement
de Nontron**

PROCES VERBAL DE LA REUNION

**Canton de
THIVIERS**

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THIVIERS

N°2008/07 L'an Deux Mil Huit, et le vingt sept août , à 20 h 45 le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur **Michel JACCOU**, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. JACCOU Michel, M. MOUTON Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, MM. DOBBELS Michel, RIDOIN Jacques, LOPEZ Patrick, Mme LANGLADE Colette, MM. VILLEPONTOUX Michel, FAURE Joël, CANTY Georges, CLUZEAU Pierre, Mme AUPETIT Carole, MM. DUSSUTOUR Bernard, COURNIL Bruno, Mme HETZEL Monique, MM. VACHER Roland, Mme MASSON Josiane, M. JOUIN Didier

ETAIENT EXCUSES : BOST Jean François (procuration à Monsieur le Maire), LARRIEUX Patrice (procuration Jacques RIDOIN), FAYE Bruno (procuration à Michel VILLEPONTOUX), BOUTHIER Christophe (procuration à Patrick LOPEZ), GAILHBAUD Anaïs

Date de convocation : 21 août 2008

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Monsieur Benoît MOUTON a été désigné en qualité de secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente Monsieur LALLEMANT qui remplacera Madame LABEDAN à compter du 1^{er} septembre comme Directeur des Services.

1 – Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 15 Juin 2008

Monsieur CANTY apporte les précisions suivantes :

- En page 2 du compte-rendu, au sujet de la redevance pour occupation du domaine public de la commune, il faut remplacer le mot « du » par « d'un ».
La phrase exacte est : « Les tarifs seront étudiés en commission « commerce » et proposés lors d'un prochain conseil. »
- En page 4, au sujet du retrait de la commune de La Coquille du Conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne, il faut remplacer le mot « rapporteur » par « délégué » car Monsieur VILLEPONTOUX est délégué de la commune auprès de ce syndicat.
- En page 7, au sujet de l'intervention de Monsieur MOUTON concernant la cession à la commune par Monsieur LACONGERIE d'un espace à aménager pour améliorer la visibilité à proximité du lotissement de 5 à 6 lots dont la réalisation est envisagée, des précisions sont demandées à Monsieur MOUTON.
Monsieur MOUTON précise qu'il s'agit de la cession d'une parcelle d'environ 100m², située au Bois Saint Germain à hauteur du petit hameau comprenant deux maisons, afin d'augmenter la sécurité au niveau de ce lotissement privé en cours d'étude.

Monsieur LOPEZ tient à apporter des précisions concernant son absence au précédent conseil. « Madame LANGLADE avait regretté que son absence ne lui ait pas permis de s'adresser directement à lui au sujet des subventions du Rallye de la Truffe et du Foie Gras. »

Il précise qu'il était, au titre de la commune, à une réunion importante et qu'il ne pouvait pas assister à la réunion du conseil. Le dossier de subvention n'était pas encore déposé au Conseil Général au moment où Madame LANGLADE avait voulu en prendre connaissance. Depuis cette date, l'ensemble des documents a bien été transmis.

Madame LANGLADE précise qu'elle préfère répondre franchement en réunion du Conseil Municipal plutôt qu'en aparté, que ces sujets sont importants car ils concernent l'avenir commercial de THIVIERS, qu'elle s'était étonnée de ne trouver trace d'un dossier soi-disant déposé et que le dernier Conseil ayant été un peu houleux, sa remarque était sans doute due à l'effervescence ambiante...

Monsieur VILLEPONTOUX demande si la réunion pour le diagnostic chauffage de l'école maternelle, de la salle du parc et du club des aînés, a bien eu lieu.

Il lui est répondu que le diagnostic a été réalisé, le rapport vient juste d'arriver et son étude est actuellement en cours.

2 – Projet de la future gendarmerie

Par délibération du 23 Juillet 2007, le conseil municipal a adopté le principe de la construction de la future caserne de Gendarmerie. Un terrain a été proposé sur la zone de Sarceix pour l'implantation de cet équipement.

La Direction Générale de la Gendarmerie Nationale vient d'approuver par décision du 4 Août 2008, le choix du terrain qui lui a été proposé.

Les modalités de financement de cette construction, dont le coût d'opération global peut être évalué approximativement à 2 400 000 €, sont habituellement les suivantes :

- Subvention de l'Etat de 15 %
- Subvention du Conseil général de 6 %
- Emprunt de la commune pour le solde

Le loyer mensuel de la gendarmerie estimé à 11 000 € mensuel, doit couvrir les charges de la collectivité.

Le Maire précise que l'évaluation de 2 400 000 € est grossière et qu'elle correspond à un tarif moyen pour ce type de projet. Neuf logements seront construits en plus des locaux professionnels.

Monsieur CANTY demande s'il s'agira bien d'un « opération blanche » ?

Le Maire dit que la durée de la location, valeur servant au calcul des mensualités, n'est pas encore fixée. Il pense que la communauté de brigade profitera de ces locaux pendant une période supérieure à 10 ans au minimum mais que le calcul de l'amortissement est effectué sur une période de 20 ans. Il n'y a pas d'interruption de loyer si les locaux ne sont occupés que partiellement

Il invite ses collègues à se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme LANGLADE, M. COURNIL, M. CANTY)

- CONFIRME sa délibération du 23 Juillet 2007

- ADOPTE le plan prévisionnel de financement exposé ci-dessus

- DECIDE de créer une opération « Construction Caserne de Gendarmerie » et de provisionner un financement permettant de lancer les études de ce programme.

3 – Zone de Sarceix – Enquête publique pour le classement des voies

La commune envisage le projet d'aménagement de voies communales au lieu-dit : « PONT DE SARCEIX »

Cette opération n'entraîne pas de perturbation dans la desserte des propriétés et constitue un aménagement de nature à améliorer les relations de voisinage.

Il n'y a pas lieu de maintenir quelque partie de chemin, dont la cession est envisagée, en vue de constituer un itinéraire touristique (pédestre, équestre, cycliste).

L'opération ne nuit pas à l'environnement et il n'est pas prévu d'opération de remembrement dans cette partie de la commune.

Il est précisé que ces voies desserviront la future gendarmerie, le lotissement privé et le lotissement HLM réalisé par HORIZON HABITAT.

La Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) sera appliquée dans le cadre de ces trois projets.

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur le classement des voies du futur lotissement de la zone de Sarceix et pour ce faire d'autoriser le Maire à lancer l'enquête publique réglementaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire

- à lancer l'enquête publique réglementaire sur le projet d'aménagement de voies communales au lieu-dit : « PONT DE SARCEIX »,
- à poursuivre l'opération et à lancer la procédure d'appel d'offres,
- à signer tous les documents relatifs à cette opération.

4 – Tableau des emplois du personnel communal

Il est demandé au conseil municipal de modifier le tableau des emplois de la commune afin de permettre la nomination du nouveau Directeur des Services.

L'emploi administratif de direction (emploi fonctionnel) doit être supprimé ainsi que le poste d'attaché principal. Il faut procéder à la création d'un poste de rédacteur chef.

Il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des emplois du personnel communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de modifier le tableau des emplois du personnel communal, conformément au tableau annexé à la délibération, à compter du 1^{er} septembre 2008 afin de nommer un nouveau Directeur des Services en créant un poste de Rédacteur Chef et en supprimant un poste d'Attaché Principal et l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services.

5 – Subvention à l'Amicale Laïque pour un voyage scolaire

Il est demandé au conseil municipal d'octroyer une subvention de 416 € à l'Amicale Laïque afin de financer le solde d'un voyage de découverte de l'école primaire.

Cette décision devra faire l'objet d'une décision modificative du budget Article Subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'octroyer une subvention de 416 € à l'Amicale Laïque afin de financer le solde d'un voyage de découverte de l'école primaire.

6 – Convention de reversement de la subvention FISAC à l'Association Client Fidèle

La Commune dans le cadre de l'opération urbaine 1^{ère} tranche a obtenu une subvention au titre du FISAC pour les travaux de la Place Foch.

- Une subvention de fonctionnement de 48 708 €
- Une subvention d'investissement de 88 053 €.

La subvention de fonctionnement de 48 708 € est destinée à l'Association Client Fidèle. Cette association doit justifier des dépenses qu'elle a engagées.

Seule une partie des animations a été réalisées pour l'année 2007.

Il est nécessaire d'établir une convention pour effectuer le reversement de la subvention perçue par la Commune pour la partie revenant à l'association.

Monsieur CANTY se dit surpris que l'intégralité des animations n'ait pas été réalisée.

Le Maire précise qu'effectivement l'association n'a pas pu tenir ses engagements sur l'année 2007 et qu'il faut donc demander au Préfet de bien vouloir prendre en compte les animations réalisées en 2008 et même début 2009 car la convention entre la commune et l'Etat court jusqu'au 24 mars 2009.

Monsieur CANTY demande la liste des animations réalisées en 2007.

L'association a réalisée six animations au titre de 2007 pour un montant total de 46 649,76 € hors taxe alors que le montant de l'engagement initial était de 97 416,00 € hors taxe.

Les animations réalisées sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|----------------|
| - Carte de fidélité : | 13 017,32 € HT |
| - Anniversaire des clients : | 3 519,93 € HT |
| - Relance validité : | 2 254,05 € HT |
| - Opération séduction (navette) : | 21 782,03 € HT |
| - Fêtes des mères et des pères : | 3 301,47 € HT |
| - Noël : | 2 774,96 € HT |

L'animation non réalisée est l'animation autour du foie gras.

Madame LANGLADE demande si un conseiller municipal suivait régulièrement les animations organisées par l'association et si des animations ont été réalisées en 2008.

Il lui est répondu que les animations sont, en 2008, les mêmes qu'en 2007.

Isabelle HIVOZ pense qu'un conseiller municipal devrait être invité à l'Assemblée Générale de l'association et qu'un courrier devrait être fait dans ce sens.

Colette LANGLADE déplore que les subventions ne soient pas utilisées dans leur intégralité.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la suite à donner.

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme LANGLADE, M. COURNIL, M. CANTY)

- AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'association Client Fidèle,

- CHARGE le Maire de solliciter de M. le Préfet le transfert du montant des animations non réalisées en 2007 sur les années 2008 et 2009.

7 – Décisions modificatives des budgets

7/1 - Décision modificative n° 3 Commune

1) Il est nécessaire d'admettre en non valeur à l'article « Pertes sur créances irrécouvrables » le solde dû par la Société SOPERVAL depuis 1988 dont le tribunal de commerce de Périgueux vient de clore les opérations pour insuffisance d'actif.

Le montant des titres non réglés s'élève à **47 466,36 €**.

Une provision avait été constituée par anticipation en 2001 pour un montant de **15 244,90 €**. Ce montant vient minorer le montant des pertes sur l'exercice en cours.

2) Il est nécessaire de porter à l'article 657 Subvention la somme de 416 € destinée à l'Amicale Laïque

Ces montants seront prélevés sur les dépenses imprévues

3) Ouverture d'un programme Construction Caserne de Gendarmerie

7/2 - Décision modificative n° 1 – Budget Camping

Il s'agit d'opération d'ordre pour amortissement pour la somme de 835 €

7/3 - Décision modificative n° 2 – Budget assainissement

Il s'agit d'un remboursement d'avance à l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui n'avait pas été provisionné pour la somme de 7 916 €, ainsi que la provision pour annulation d'un titre de 600 € émis par erreur pour la SOGEDO.

Ces sommes seront prélevées sur les dépenses imprévues.

7/4 - Décision modificative n° 3 – Budget Eau

Il s'agit d'opération d'ordre pour amortissement pour la somme de 4 895 € ainsi qu'une annulation de titre de 6 300 € émis par erreur pour SOGEDO.

Ces sommes seront prélevées sur les dépenses imprévues.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces quatre décisions modificatives des budgets concernés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de modifier les budgets : COMMUNE, CAMPING, ASSAINISSEMENT et EAU selon les modalités qui lui ont été précédemment exposées.

8 – Contrat de ville – Inscription pour 2009 des travaux de mise en lumière de l'église

La commune vient d'obtenir de l'Etat une subvention de 10 875 € (25% de 43 500 €) au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) pour les travaux de mise en lumière de l'Eglise.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Etat (DGE)	: 10 875 €
- Conseil Général	: 10 875 €
- Commune	: 21 750 €

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Général l'octroi d'une subvention au titre du contrat de ville pour l'année 2009.

Madame LANGLADE précise qu'un avis favorable peut être considéré comme acquis et que le montant de la subvention prévu au titre du contrat de ville est de 25%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus

CHARGE le Maire de solliciter auprès du Conseil Général l'octroi d'une subvention au titre du contrat de ville pour l'année 2009.

9 – Questions diverses

Invitation le 16 septembre 2008 concernant l'ouverture d'une formation de technicien ébéniste au lycée d'enseignement professionnel. Le Maire précise qu'il sera présent et invite l'ensemble de ses collègues à participer.

Madame HYVOZ informe le Conseil Municipal de l'exposition qui se tiendra à la Maison des Services pendant tout le mois de septembre et invite les membres du Conseil Municipal à participer à l'inauguration le lundi 1^{er} septembre à 18h.

Le Conseil Municipal est informé que Christian DELJARY va être ordonné Diacre par Monseigneur Michel MOUISE. Cette cérémonie se déroulera en l'Eglise Notre Dame de Thiviers le dimanche 5 octobre à 15h30.

Le 12 octobre à la salle du Parc aura lieu le repas des aînés, auquel sont conviés tous les aînés de plus de 65 ans. Simultanément un repas est offert à tous les pensionnaires de la maison de retraite. Les membres du Conseil Municipal sont invités à participer à l'organisation.

Madame HYVOZ

Madame HYVOZ informe ses collègues de la rédaction du projet de règlement devant être mis en place pour la location des salles du Parc et de la salle du boulodrome.

Madame HYVOZ lit le projet de règlement et le soumet à la réflexion de ses collègues. Sa mise en application ainsi que les tarifs devront être adoptés lors d'un prochain conseil.

Le premier forum des associations se déroulera à la salle du Parc le samedi 13 septembre. De nombreuses associations sont inscrites et la visite d'un public nombreux est espérée. La date coïncide avec le Comice agricole mais celui-ci se déroule plutôt le dimanche et les associations souhaitent que la date de ce forum ne soit pas repoussée.

L'étude de l'agrandissement de la Bibliothèque est engagée. Cette projet se justifie car le nombre d'adhérents a été multiplié par trois. Un avant-projet a été réalisé par l'Agence Technique Départementale (ATD). Cette opération, qui peut bénéficier d'une aide importante de l'Etat et du Conseil Général, sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Madame HYVOZ souhaite également faire le lien avec les projets menés par la Communauté de Communes du Pays Thibérien notamment la maison du foie gras. Ce projet, estimé à 850 000 € dont 650 000 € pour les bâtiments et 200 000 € pour la scénographie, doit être financé par l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général mais le niveau précis des aides n'est pas encore connu.

Madame LANGLADE précise que tout projet présenté est étudié au niveau du Conseil Général mais que les subventions ne sont pas accordées systématiquement. Un dossier de présentation détaillé doit accompagner chaque projet.

Monsieur RIDOIN

Monsieur RIDOIN fait part du commencement prochain des travaux classés en priorité numéro 1 du programme pluriannuel 2008-2012 de renouvellement du réseau d'assainissement. Il précise que l'étude est en cours pour rénover et renforcer conjointement le réseau d'adduction d'eau potable « en tranchée commune ».

Monsieur CANTY demande si EDF et France TELECOM ont été interrogées et s'il a été également prévu des travaux conjoints.

Il lui est répondu qu'en pratique ce n'est pas facile de coordonner l'ensemble des opérateurs mais que les possibilités seront étudiées afin de diminuer les coûts.

Monsieur CLUZEAU

Monsieur CLUZEAU fait le point sur la fréquentation du camping, à la baisse cette année pour les séjours de passage mais la location des bungalows est restée au même niveau que les années précédentes.

Monsieur CANTY demande si, compte tenu de la bonne fréquentation des bungalows, il ne serait pas possible d'en créer deux ou trois autres.

Il semblerait que cette baisse soit générale et qu'elle ne touche pas uniquement le camping de Thiviers. L'augmentation de l'offre des gîtes et des chambres d'hôtes sur le territoire semble préjudiciable à l'hébergement au camping.

Madame AUPETIT

Madame AUPETIT fait le point sur l'installation de la clôture autour du terrain de football. Le montant estimatif de l'opération est de 22 000 € TTC.

Une subvention, dont le montant n'est pas actuellement connu, peut être obtenue auprès de la fédération française de football.

Le cahier des charges va être rédigé et une consultation doit être lancée afin de choisir un prestataire pour ces travaux

Monsieur MOUTON

Le Préfet vient de donner son autorisation pour l'exploitation de la carrière de RAZAC pour l'extraction du quartz à partir du 11 juillet 2008.

L'augmentation de la circulation des poids-lourds correspondra à environ 10 camions par jour sur le CD77. Une circulation alternée sera sans doute nécessaire car cette voie est très étroite.

21 permis de construire de maisons individuelles ont été instruits depuis le 1^{er} janvier 2008.

Une entreprise de Périgueux qui fabrique des cartons recherche un local d'environ 100 m² sur le territoire de la commune.

Une rencontre, organisée par l'association « les amis de JAVEA », pour accueillir les amis espagnols, aura lieu du vendredi 10 au dimanche 12 octobre 2008. A cette occasion l'exposition L'ESCALDA sur le thème de la fabrication des raisins secs sera présentée.

Monsieur DOBBELS

Les travaux du carrefour entre la rue ROUSSEILLE et la rue LAMY sont estimés à environ 37 000 €, le devis est en cours d'étude.

Le coût de réhabilitation des trottoirs de la rue SAUMANDE est estimé à 16 000 €

La rue PASTEUR a été endommagée par les récents orages, les devis sont en attente.

Le coût de remplacement de la porte d'entrée de la salle du Parc se monte à 5 000 €.

La mission de maîtrise d'œuvre concernant la mise en sécurité de l'entrée de ville sur la RD 707 – route de NONTRON a été attribuée à la société ACTEBA d'ATUR.

Monsieur LOPEZ

Le rapport d'observation du rallye, dans lequel 77 points sont étudiés, est très positif. La sécurité représente le point fort et il n'y a aucun point faible mentionné.

Madame MASSON

La mise en place de la nouvelle carte scolaire a nécessité l'organisation d'une réunion avec l'ensemble du personnel. Des réaménagements d'horaires ont été discutés notamment pour les ATSEM. Un supplément pour grand ménage est instauré à la cantine.

Du matériel audiovisuel a été acheté pour l'école primaire (téléviseur et lecteur de DVD) et le changement des rideaux est également en cours.

La priorité pour les années à venir consiste en la rénovation des locaux scolaires. Des travaux ont déjà été réalisés mais beaucoup reste à faire.

Madame LANGLADE

Le Conseil Général sera présent à la Foire Exposition de PERIGUEUX. Le vendredi 19 septembre aura lieu une animation autour du cinéma à laquelle participeront « Les Joyeux Thibériens ».

A cette occasion, 50 entrées gratuites ont été obtenues et les représentants des communes appartenant à la Communauté de Communes du Pays Thibérien seront invités. Cette opération permettra de promouvoir le cinéma de Thiviers.

Madame HETZEL

Suggère de pérenniser la fête organisée autour de la place FOCH.

Monsieur FAURE

Une réunion de la commission « Environnement – Développement durable » va être organisée très prochainement afin de débattre sur les problèmes liés aux lieux de dépôts des ordures ménagères (containers). Il sera également fait un point sur le projet de gazéificateur. Monsieur DELMAS, du SMCTOM sera invité à cette réunion.

Monsieur CURNIL

Demande s'il serait possible de laver les containers. Il lui est répondu qu'il en serait débattu au cours de la réunion.

Monsieur VACHER

Demande la réinstallation de la structure bâchée au stand des Limagnes ainsi que le bouchage des trous par des cailloux au niveau de l'entrée (grosses flaques d'eau).

Madame MASSON

Tient à adresser ses remerciements personnels à l'attention de Madame LABEDAN. Elle souligne ses qualités professionnelles remarquables, sa rigueur et son professionnalisme.

Madame LANGLADE adresse également ses remerciements à Madame LABEDAN, elle souligne son courage, sa ténacité et son professionnalisme.

Le Maire adresse à Madame LABEDAN ses plus sincères remerciements au nom de l'ensemble des THIBERIENS.

Madame LABEDAN invite l'assemblée à participer à son « pot de départ » qui se déroulera le 12 septembre à 18h30.

Séance levée à 23h15